

# **Compte-rendu du Conseil Municipal** **Séance du mardi 24 novembre 2015**

*Etaient présents:*

**Présents :**

F.Dalongeville, V. Joly, D. Herbain, F. Mommelé,  
G. Kersemaker, P. Lamoureux, Laurent Desmet, Jean-Paul Nuyttens,  
N. Lemoine, Francis Meunier, Yannick Herbain, Sylviane Mierlot .

Excusés : Laurence Cohen-Carraud, A. Martin, S. Derriche.

**Date de convocation du Conseil Municipal : 10/11/2015**

**Secrétaire de séance : Yannick HERBAIN.**

## **1/ Délibération avance sur frais (élus)**

Après demande de la Trésorerie les avances de frais réalisés par les élus doivent être délibérées. Cette demande de l'administration risque d'alourdir les procédures de remboursements et de fonctionnement de la mairie. Après délibération, le conseil municipal valide le remboursement des frais engagés par le maire et les adjoints.

## **2/ Délibération 13<sup>ème</sup> mois**

Le maire expose aux conseillers municipaux la possibilité d'accorder une prime de fin d'année au regard de la qualité du travail du personnel municipal.

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé de Mr le Maire et selon les termes de la délibération prise à ce sujet le 18 mars 1992 :

**Décide** de maintenir le régime indemnitaire au profit des agents titulaires et non titulaires de grades des cadres d'emploi des filières administratives et techniques dans la limite des taux annuels suivants appliqués à l'effectif réel en fonction dans la collectivité :

En conséquence, Madame Ducanchez Lysiane, Madame Vial-Pidemont Virginie, et Mr Lafleuriere Patrick percevront une indemnité à titre exceptionnel correspondant à un treizième mois.

## **3/ Contrat Patrick Lafleuriere**

Le maire indique au conseil qu'il a eu un entretien avec Patrick Lafleurière. Ce dernier souhaite poursuivre son travail au sein de la commune, une envie partagée par l'employeur. Comme Bruno Fromentin, titulaire du poste d'employé communal, a confirmé sa décision de démissionner, le maire a indiqué à Patrick Lafleurière qu'il sera titularisé à sa place. Un nouveau contrat est en cours d'écriture. Les conditions financières ne sont pas modifiées.

#### **4/ Délibération « Pass permis citoyen »**

Monsieur le Maire expose que par le courrier du 12 mai 2015, le Conseil départemental a proposé aux collectivités un partenariat dans le cadre du « Pass permis citoyen ».

Jusqu'à présent, le Conseil départemental accordait une aide de 400€ aux jeunes de conditions modestes (sous conditions de ressources) et ce sans contrepartie, pour leur permettre de passer leur permis. Désormais, le Conseil départemental accordera 600€ pour les jeunes de la tranche d'âge 18/19 ans en contrepartie d'une contribution citoyenne de 70 heures au service d'une collectivité ou d'une association.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la participation de la commune au dispositif et autorise M. le Maire à signer la convention de partenariat à intervenir dans ce cadre.

#### **5/ Délibération d'opposition à la fusion des trois syndicats d'électricité de l'Oise (SE 60-SEZEO-FORCE ENERGIES)**

Dans le cadre de la loi NOTRe, le Préfet a présenté le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal (SDCI) à la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (CDCI) le 12 octobre 2015.

Quatre groupes de travail co-présidés par un élu et un Sous-préfet du département ont travaillé durant plusieurs mois à l'élaboration du SDCI.

L'un de ces groupes, chargé de la rationalisation des syndicats (eau, électricité, gaz et transport) était co-présidé par Monsieur Alain COULLARÉ, Maire de Monceaux et par Monsieur Paul COULON, Sous-préfet de Clermont.

Malgré l'avis défavorable du groupe de travail à la fusion des syndicats d'électricité SE60 – SEZEO – Force Énergies, le Préfet de l'Oise, Monsieur Emmanuel BERTHIER, a maintenu ce projet à la proposition n°23.

La fusion forcée des trois syndicats pénaliserait l'ensemble des communes desservies par la SICAE Oise. En effet, cette fusion pourrait avoir pour conséquences une baisse éventuelle des investissements sur ce secteur au profit de la zone ERDF (à priori en moins bon état), et une augmentation de la TCCFE directement prélevée aux usagers.

En outre, la relation de proximité entre la commune et un futur syndicat départemental unique reste incertaine et notre représentation au Conseil Syndical correspondant sera forcément inégale,

Aussi dans le projet de schéma départemental de coopération intercommunal (SDCI) présenté aux membres de la CDCI, page 44, Monsieur le Préfet s'appuie sur le IV de l'article L2224-31 du Code Général des Collectivités Territoriales et motive : « la création par département d'une structure unique autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité est obligatoire »

Or la circulaire ministérielle n°07/03 du 11 octobre 2007 interprète clairement l'article 33 de la loi n°2006-1537 du 7 décembre 2006 sur le secteur de l'énergie, venant modifier le IV de l'article L2224- 31 du CGCT et stipule :

« [...] ces collectivités organisées en DNN [*Distributeur Non Nationalisé*] dont l'existence a été confirmée par la loi de 1946, peuvent être incluses dans le syndicat départemental d'électricité si elles formulent expressément leur accord pour une telle inclusion. [...], la participation des communes ou groupements de communes organisées en « DNN » ne peut pas leur être imposée.

En effet, l'existence des DNN n'est pas remise en cause par l'article 33 de la loi du 7 décembre 2006 susvisée.

**Dès lors, toute inclusion forcée des communes ou syndicat de communes organisés en DNN est à écarter.**

La protection particulière dont ils bénéficient en application de l'article 23 de la loi de 1946 susvisée [loi n°46-628 du 8 avril 1946 relative à la nationalisation de l'électricité et du gaz], s'oppose à l'application à leur encontre, d'une intégration imposée par le jeu de la majorité qualifiée applicable à la création de tout syndicat. »

**Pour tous ces motifs et considérant que SICAE OISE est un Distributeur Non Nationalisé, le Conseil municipal de la commune d'Auger-Saint-Vincent, délibération adoptée à l'unanimité en séance le 24 novembre 2015.**

- **S'OPPOSE** à la proposition n°23 du projet de schéma départemental de coopération intercommunal, qui prévoit la fusion des syndicats d'électricité SE60, SEZEO et Forces Énergies,
- **S'OPPOSE** à la création d'un syndicat d'électricité départemental unique,
- **REAFFIRME** son attachement à l'existence du SEZEO.

## **6/ Sièges du syndicat des eaux et délibération loi Notre**

### **- Sièges du syndicat des eaux.**

Le maire présente au conseil municipal une demande du syndicat des eaux d'Auger-Saint-Vincent de transférer son siège de Duvy à Rouville, pour plus de facilité de fonctionnement.

Le conseil émet un avis favorable à l'unanimité.

### **- Loi Notre et regroupement des syndicats des eaux.**

Dans le cadre de la loi Notre, le Préfet a présenté le projet de Schéma départemental de Coopération intercommunale à la Commission départementale de coopération intercommunale le 12 octobre 2015.

Quatre groupes de travail co-présidés par un élu et un sous-préfet du département ont travaillé durant plusieurs mois à l'élaboration du SDCI.

L'un de ces groupes, chargé de la rationalisation des syndicats (eau, électricité, gaz et transport) était co-présidé par Alain Coullaré, maire de Monceaux et par Paul Coulon, sous préfet de Clermont.

La fusion forcée des onze syndicats présents sur la Communauté de Communes du Pays de Valois pénaliserait l'ensemble des communes desservies par le Siaep d'Auger-Saint-Vincent. En effet, cette fusion pourrait avoir pour conséquences une baisse des investissements sur ce secteur au projet de ceux desservies par les autres Siaep dont les réseaux ne sont pas équivalents. Par ailleurs il est judicieux de rappeler que la moitié des communes de la CCPV ne sont pas attachées à un syndicat des eaux.

En outre, la relation de proximité entre la commune et un futur syndicat intercommunal, et, à terme, départemental, reste incertaine et notre représentation au Conseil syndical correspondant risque d'être durablement dégradée.

Pour ces motifs, le Conseil municipal d'Auger-Saint-Vincent, à l'unanimité,

S'oppose à la proposition n°9 du projet de SDCl qui prévoit la fusion de 11 syndicats d'eau sur le territoire de la CCPV

Réaffirme son attachement à l'existence du Siaep d'Auger-Saint-Vincent dans sa composition actuelle.

### **7/ Point Eglise**

Le maire indique au conseil qu'il souhaite lancer les phases 2 et 3 de travaux sur l'église. Il s'agit des interventions sur toiture et maçonnerie sur les trois façades extérieures. Le montant des travaux s'établit à environ 185 000 euros. Une convention avec la Fondation du Patrimoine est en cours d'élaboration pour permettre le financement participatif des habitants et des entreprises. Les dossiers de subventions devront être également présentés au conseil départemental. Le conseil autorise le maire à déposer une demande de subvention.

Pour lancer la souscription, l'inauguration de la première tranche de travaux ainsi que du parvis est prévue le samedi 5 décembre après-midi. Cette manifestation permettra de présenter les deux prochaines phases. Nicolas Dehu, architecte du patrimoine, sera présent.

### **8/ Point Fleurissement**

Le maire indique qu'il a reçu les résultats du jury du fleurissement départemental. A l'issue des travaux du jury, la commune d'Auger-Saint-Vincent a été particulièrement bien récompensée :

- 1<sup>er</sup> rang des communes de 301 à 1 000 habitants du département
- lauréate du prix « fleurissement durable » de l'arrondissement de Senlis
- 1<sup>er</sup> prix « mairie fleurie ».
- la commune sera présentée l'an prochain au jury régional en vue de l'obtention d'une première fleur.

Les prix seront remis le 11 décembre 2015 au Conseil départemental à Beauvais. Le maire félicite Daniel Herbain et toute son équipe pour la qualité du travail réalisée.

### **9/ Assainissement**

La réunion de lancement des trois études d'assainissement sera faite en mairie avec l'ADTO le 11 décembre à 11h30. La commission assainissement sera convoquée. Bien sûr, le maire rappelle que tous les élus peuvent y participer. Une information spécifique sera diffusée aux habitants de la commune.

### **10/ Questions diverses**

Journée citoyenne. Fabrice Dalongeville annonce au conseil que la journée citoyenne aura lieu le 23 avril 2015.

Décharge : le maire indique que le dossier concernant un Centre d'Enfouissement Technique situé dans le bois du Roy a été déposé en préfecture par la société du Bois du Roy Paysagé. Des actions ont été entreprises par les opposants au projet. Le maire indique qu'il souhaite que des actions soient engagées au niveau de la commune pour sensibiliser les habitants. Le conseil donne son accord.

Colis des anciens. La remise des colis des anciens aura lieu le 12 décembre à 15 heures.

CCAS. Cadeaux de la part du CCAS pour les 0/2ans, pour les enfants scolarisés un cadeau de la part du SIVOS et pour les collégiens et lycéens une place de cinéma offerte par le CCAS.

Eclairage public. L'éclairage a été modifié avec quelques problèmes à quelques endroits, tout devrait rentrer dans l'ordre.

Un point a été fait avec GTR Gaz : contestation des remises en état, un rendez-vous dans moins un an est fixé pour refaire un point sur l'évolution.

Etude du réseau de chaleur : voté à la région et financement accepté.

Véronique Joly rappel au Conseil la sortie de dimanche à la taverne du dragon : une vingtaine de personnes participent.

Francis Meunier demande à Mr le Maire si l'Entreprise COBAT a répondu à notre courrier : Mr le Maire répond que non.

Nadine Lemoine demande de positionner des dates concernant les commissions pour que ce soit plus dynamique.

JP Nuyttens fait remarquer que le pont du Luat devient une décharge, le Conseil décide de faire mettre un panneau à cet endroit.

Philippe Mommele revient sur la convention de portage du presbytère, une discussion est engagée sur ce dossier.

Daniel Herbain informe le Conseil qu'une habitante lui a fait remarquer la circulation rapide rue Rambure.

L'ordre du jour étant épuisé, le maire lève le conseil à 21h36.

Le Maire  
Municipal

Le Secrétaire

Les Membres du Conseil